

UN ACTE RÉDIGÉ À LA COUR D'OLIVIER DE TERMES (1263)

Lanet, centre de la seigneurie

Ce document, conservé dans les archives des seigneurs de Lanet, est intéressant à plus d'un titre. Il nous précise tout d'abord les limites du fief de Bouisse à la fin du 13^e siècle, à partir des *confronts* qu'il mentionne. Du reste, il sera réutilisé plus tard par deux fois, au 16^e siècle et au 18^e siècle pour régler des conflits entre communautés. Il confirme enfin la présence d'Olivier de Termes sur les terres de Lanet. C'est la période où il se sépare de tous ses biens avant de repartir en croisades. Une autre confirmation nous est apportée par ce document. Olivier tenant justice à Lanet, « en sa cour », il est indéniable qu'à cette date, le château possédait un donjon (la tour carrée actuelle) ainsi qu'un logis seigneurial attenant, le tout dans le prolongement de l'enceinte. Ayant cédé ses autres résidences, dont Aguilar qui était son siège, il s'est installé à Lanet. Autour de lui gravitent ses fidèles chevaliers que nous retrouvons en toutes occasions à ses côtés : Raimond Aban, Bérenger d'Arse, Pierre de Clermont, Bernard de Pobols. Nous pouvons affirmer que malgré des incertitudes, des doutes quant à l'exactitude de certains points de l'acte, et le fait qu'il ne nous soit parvenu que sous la forme de deux copies incertaines, de nombreux éléments sont mis en lumière et nous permettent d'approfondir notre connaissance du Termenès au 13^e siècle.

Francis BARTHE

Un acte rédigé à la cour d'Olivier de Termes (1263)

Lanet, centre de la seigneurie



NOM- PRENOM

ADRESSE:

TEL:

COURRIEL:

Je commande le livre

Un acte rédigé à la cour d'Olivier de Termes (1263)

46 pages, format 21x29,7cm

.....exemplaire(s) à 15 €

soit €

- Frais de port inclus
- Chèque à l'ordre des Amis du Château de Lanet

L'encaissement ne se fera qu'au moment de l'envoi.

Pour tout autre moyen de réservation, merci de contacter l'auteur à : barthefrancis@orange.fr